

Question écrite

Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, Mesdames, Messieurs les conseillères, conseillers,

Bien que les routes de Champvent et la partie basse du chemin de la Fleur de Lys sont sous le territoire de la commune de Jouxens-Mézery, force est de constater que ces deux routes sont dangereuses pour les piétons et les cyclistes.

En effet, les voitures, par l'étroitesse de la route de Champvent empiète à tout moment la partie piétonne de cette route, au risque quotidien d'un accident.

En ce qui concerne la route de la fleur de Lys, la circulation intense à certains moments de la journée, avec ponctuellement des camions, me questionnent sur les risques potentiels sur les piétons et cyclistes se trouvant en aval de cette route (petit chemin), dont une partie se trouve sur la commune de Prilly.

Est-ce que la commune de Prilly peut interpellier la commune de Jouxens-Mézery pour leur demander d'agir sur les risques évoqués ci-dessus ?

et prendre les mesures nécessaires pour sécuriser la partie appartenant à la commune de Prilly
~~Est-ce que le bout de chemin faisant partie de la commune de Prilly, est-il pour les cyclistes et les piétons suffisamment sûrs pour éviter un drame ? Ne faudrait-il pas prévoir des protections renforcées ?~~

Je vous remercie d'avance de votre réponse et vous adresse mes meilleures salutations

Olivier Pilet

